



Communauté de Communes  
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Mercredi 5 février 2014  
A la salle polyvalente de QUARRÉ LES TOMBES

Le 5 février 2014, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de QUARRÉ LES TOMBES, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**80 délégués titulaires présents** : André BALACÉ, Raymonde BALLAND, Jean-Claude BAUDRON, Sabine BEAUVIE, Guy BLANDIN, Marianne BLIVET, Éric BOUBAKER, Patrick BOUVEAU, Maxime BRISARD, Damien BRIZARD, Daniel BUYCK, François CARREAU, Raymond CHIGOT, Laurent CLUZEL, Joëlle COLLAS, Laurent DARENNE, Gérard DELORME, Jean DESPINEY, Abel DETHIRE, Sandrine DUCROT, Jacqueline DUPRÉ, Roland ENES, Roland FARCY, Jean-Paul FILLION, Philippe FILLON, Daniel FLAGEL, Jacques FOREY, Bernard GAREAU, Denise GAULARD, Pascal GERMAIN, René GILLIUNG, Nicole GILLOT, Jean-Claude GOUHIER, Claudine GUERIN-MANDON, Patrick GUICHARD, Arnaud GUYARD, Joëlle GUYARD, André GUYOT, Christian GUYOT, Alain HÉRARDOT, Fabienne HERRMANN, Dominique HUDRY, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Roland LEGUE, Hervé LIETARD, Marie-Claire LIMOSIN, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Florence MAUCHOSSÉ, Jean-Claude MAUPOIX, Bernard MAURICE, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Dominique MILLIARD, Agnès MITTON, Alain MOIRON, Madeleine MORIZOT, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Philippe PATOURET, Noëlle RAUSCENT, Olivier RAUSCENT, Jean-Pierre RENARD, Jean REVIRON, Gisèle RICHARD, Évelyne SOILLY, Sylvie SOILLY, Michelle SOUPAULT, Yvonne SOURD, Éric STÉPHAN, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, André VILLIERS et Élise VILLIERS.

**19 délégués titulaires excusés avant donné pouvoir de vote** : Michel BAUDU a donné pouvoir à Sylvie CHARLOT, Jean-Claude BOHAIN a donné pouvoir à Jean REVIRON, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Françoise BAUDOT, Robert CHEZE a donné pouvoir à Jean-Louis MICHELIN, Pierre COSTE a donné pouvoir à Jean-Claude LANDRIER, Maurice COURMARTIN a donné pouvoir à Jean-Claude BAUDRON, Bernard DESCHAMPS a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Michel FEVRE a donné pouvoir à Marianne BLIVET, Isabelle GEORGELIN a donné pouvoir à Thierry VEYSSIERE, Didier IDES a donné pouvoir à Alain DELACOUR, Brigitte LEROY a donné pouvoir à Laurent DARENNE, Patrice LUCAS a donné pouvoir à Alain MARILLER, Francis POLY a donné pouvoir à André VILLIERS, Aline POTIER a donné pouvoir à Nicole OUAGNE, Carine ROBERT a donné pouvoir à Alain RIVARD, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Patrick GUICHARD, Thierry SCHULZ a donné pouvoir à Bernard ROBBE, Daniel SOEUVRE a donné pouvoir à Raymonde BALLAND et Alain SOLIVEAU a donné pouvoir à Jacqueline DUPRÉ.

**11 délégués titulaires présents avant pouvoir de vote** : Raymonde BALLAND, Jean-Claude BAUDRON, Marianne BLIVET, Laurent DARENNE, Jacqueline DUPRÉ, Patrick GUICHARD, Jean-Claude LANDRIER, Alain MARILLER, Jean-Louis MICHELIN, Jean REVIRON et André VILLIERS.

**8 délégués suppléants présents avant pouvoir de vote** : Françoise BAUDOT, Sylvie CHARLOT, Alain DELACOUR, Gérard GUYARD, Nicole OUAGNE, Alain RIVARD, Bernard ROBBE et Thierry VEYSSIERE.

**2 délégués titulaires absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir de vote** : Pierre-Etienne BREGUET et Gérard ROUSSEAU.

**7 délégués titulaires absents** : Henri COUGNOT, Yves DUTOUR, Didier FAUCHEUX-THURION, Nicole GEORGE, André LEBEAULT, Réjane SCHMITT et Roland ZIMMERMANN.

DATE DE CONVOCATION	30 janvier 2014
Délégués titulaires en fonction	108
Délégués titulaires présents	80
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	11
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	8

**Secrétaire de séance** : Raymonde BALLAND.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués titulaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame le Sous-préfet d'AVALLON, de Madame Corinne FABRE (Trésorier d'AVALLON) et de Madame Isabelle HUBERDEAU (Conseillère Générale du canton d'AVALLON). Le Président remercie Madame le Maire de QUARRÉ LES TOMBES et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.

Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**

Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

Le Président demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : le remboursement des frais de déplacement des agents qui utilisent leur véhicule personnel. **Cette demande est acceptée à l'unanimité.**

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 8 JANVIER 2014

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est APPROUVÉ à l'unanimité.**

#### ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Élection de la Commission d'appel d'offres (CAO) :** le Président rappelle que la Commission d'appel d'offres doit être composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants et que l'élection se déroule par scrutin de listes. Conformément à la demande exprimée dans le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 8 janvier dernier, il explique qu'il a reçu cinq candidatures pour être titulaires constituant une seule liste de candidats. Le Président propose au Conseil Communautaire les candidatures de Michel BAUDU, Roland ENES, Jean-Claude MAUPOIX, Jean-Louis MICHELIN et Gérard PAILLARD au titre de membres titulaires pour siéger à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ELIT Michel BAUDU, Roland ENES, Jean-Claude MAUPOIX, Jean-Louis MICHELIN et Gérard PAILLARD au titre de membres titulaires pour siéger à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.**

Le Président fait appel aux candidatures au titre de membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ELIT Jean-Claude BAUDRON, Patrick BOUVEAU, Joëlle GUYARD, Fabienne HERRMANN et Louis VIGOUREUX au titre de membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.**

#### ÉLECTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

**Élection de la Commission de délégation de service public (DSP) :** le Président rappelle que la Commission de délégation de service public (DSP) doit être composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants et que l'élection se déroule par scrutin de listes. Conformément à la demande exprimée dans le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 8 janvier dernier, il explique qu'il a reçu cinq candidatures constituant une seule liste de candidats. Le Président propose au Conseil Communautaire les candidatures de Michel BAUDU, Roland ENES, Jean-Claude MAUPOIX, Jean-Louis MICHELIN et Gérard PAILLARD au titre de membres titulaires pour siéger à la Commission de délégation de service public (DSP) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ELIT Michel BAUDU, Roland ENES, Jean-Claude MAUPOIX, Jean-Louis MICHELIN et Gérard PAILLARD au titre de membres titulaires pour siéger à la Commission de délégation de service public (DSP) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.**

Le Président fait appel aux candidatures au titre de membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la Commission de délégation de service public (DSP) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ELIT Jean-Claude BAUDRON, Patrick BOUVEAU, Joëlle GUYARD, Fabienne HERRMANN et Louis VIGOUREUX au titre de membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la Commission de délégation de service public (DSP) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.**

#### OPÉRATION GRAND SITE DE VÉZELAY

- **Organisation de la gouvernance de l'Opération Grand Site de VÉZELAY :** Monsieur Christian GUYOT, Vice-président en charge de ce dossier, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter de rajouter les autorités religieuses dans la composition de la Commission OGS et du Comité de pilotage de l'Opération Grand Site de VÉZELAY.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (98 voix pour et 1 abstention), ACCEPTE de rajouter les autorités religieuses dans la composition de la Commission OGS et du Comité de pilotage de l'Opération Grand Site de VÉZELAY.**

- **Animation de l'Opération Grand Site de VÉZELAY :** Monsieur Christian GUYOT, Vice-président en charge de ce dossier, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à solliciter tous les financeurs potentiels susceptibles de participer au financement de l'animation de l'Opération Grand Site de VÉZELAY (*charges et frais assimilés de personnel + charges de gestion courante*).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à solliciter tous les financeurs potentiels susceptibles de participer au financement de l'animation de l'Opération Grand Site de VÉZELAY (*charges et frais assimilés de personnel + charges de gestion courante*).

- **Marché de prestations intellectuelles - « élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site de VÉZELAY »** : dans le cadre de l'Opération Grand Site de VÉZELAY, Monsieur Christian GUYOT, Vice-président en charge de ce dossier, explique qu'une consultation a été lancée et que la CAO se réunira ultérieurement pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à retenir la proposition de la CAO et, le cas échéant, à signer le marché avec le prestataire retenu dans la limite de l'estimation financière du marché plafonnée à 100 000,00 euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à retenir la proposition de la CAO et à signer le marché de prestations intellectuelles - « élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site de VÉZELAY » avec le prestataire retenu dans la limite de l'estimation financière du marché.

- **Financement des prestations intellectuelles - « élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site de VÉZELAY »** : Afin de financer l'élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site de VÉZELAY, Monsieur Christian GUYOT, Vice-président en charge de ce dossier, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à solliciter tous les financeurs potentiels susceptibles de participer au financement inhérent au coût des prestations intellectuelles susvisées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à solliciter tous les financeurs potentiels susceptibles de participer au financement inhérent au coût des prestations intellectuelles - « élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site de VÉZELAY ».

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TOURISME

**Candidature à l'appel à projets du Conseil Général « Protection de la biodiversité dans l'YONNE »** : Monsieur Olivier RAUSCENT, Vice-président en charge de ce dossier, explique que le Conseil Général de l'Yonne a lancé un appel à projets « Protection de la biodiversité » dans le cadre de sa politique de protection et de gestion de l'eau et du milieu naturel en fixant la date limite de dépôt des candidatures au 28 février 2014. Compte tenu du projet de statuts adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 8 janvier 2014 (sous réserve de l'adoption par les communes membres) et notamment au vu des compétences « actions de préservation des milieux naturels sensibles et de la biodiversité » et « mise en valeur des chemins de randonnée », il propose au Conseil Communautaire de prendre une délibération de principe afin de permettre à la CCAVM de répondre à cet appel à projet au titre des actions de sensibilisation et d'éducation du public (aménagement de chemins d'interprétation dans les Espaces Naturels Sensibles).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTÉ** l'appel à projet, tel qu'il est présenté, au titre des actions de sensibilisation et d'éducation du public (aménagement de chemins d'interprétation dans les Espaces Naturels Sensibles).

## ACTION SOCIALE

### 1°) **Enfance – Jeunesse** :

**Centre de loisirs de CHATEL-CENSOIR** : le Centre de loisirs étant ouvert durant les périodes de vacances scolaires, le Président explique qu'il est nécessaire de prendre plusieurs délibérations permettant d'assurer son bon fonctionnement, à compter du 24 février 2014 :

- **Convention de partenariat avec la maison de retraite de CHATEL CENSOIR** : afin de formaliser et de renouveler le partenariat existant avec l'ex-CCV, Madame Gisèle RICHARD, Vice-présidente en charge de ce dossier, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à conclure une convention avec la maison de retraite de CHATEL-CENSOIR. Elle explique que celle-ci a pour objet la mise à disposition d'un espace réservé et la fourniture des repas, le lavage du linge et la mise en œuvre d'un projet intergénérationnel et elle en présente des modalités financières.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à conclure une convention avec la maison de retraite de CHATEL-CENSOIR selon les modalités qui ont été présentées.

- **Sélection d'un prestataire de transport** : afin d'assurer le ramassage des enfants fréquentant le Centre de loisirs, Madame Gisèle RICHARD, Vice-présidente en charge de ce dossier, explique qu'une consultation a été lancée et elle propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et, le cas échéant, à signer le marché avec le prestataire retenu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer le ramassage des enfants fréquentant le Centre de loisirs et à signer le marché avec le prestataire retenu.

- **Recrutement d'agents non titulaires saisonniers** : Madame Gisèle RICHARD, Vice-présidente en charge de ce dossier, rappelle que le bon fonctionnement du Centre de loisirs durant les vacances scolaires implique le recrutement d'agents saisonniers pour assurer l'accueil des enfants dans le respect des exigences réglementaires. Elle explique que cette possibilité est ouverte par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 2 qui stipule que « les établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier. ». Madame Gisèle RICHARD propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à procéder au recrutement des agents saisonniers et de l'habiliter à conclure les contrats à durée déterminée correspondants en fonction des besoins, selon les modalités précisées en cours de séance.  
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée et AUTORISE le Président à la mettre en œuvre selon les modalités présentées.**
- **Recrutement de stagiaires et gratification** : Madame Gisèle RICHARD, Vice-présidente en charge de ce dossier, explique que des stagiaires ont vocation à être accueillis au sein du Centre de loisirs durant les périodes de vacances scolaires afin d'assurer la promotion des métiers de l'animation et d'accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire. Elle propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver l'accueil de stagiaires, de fixer une gratification plafonnée à 436,05 euros par mois (*plafond applicable dans la fonction publique d'Etat*) et d'autoriser le Président à fixer la gratification, dans cette limite, au vu de la qualité du travail fourni.  
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée, FIXE une gratification plafonnée à 436,05 euros par mois et AUTORISE le Président à fixer ladite gratification, dans la limite du plafond, au vu de la qualité du travail fourni.**

2°) **Santé et vie sociale** : préalablement au rapport, le Président explique que l'ensemble du projet de la maison médicale fera l'objet d'une présentation globale aux délégués communautaires lors d'une visite des locaux qui pourrait être organisée ultérieurement. Il informe le Conseil Communautaire que la vente de la Pharmacie aura lieu le vendredi 7 février prochain à 15 heures à l'étude de Maître LEGUY à AVALLON dans les conditions précédemment conclues entre l'ex-Communauté de Communes du Vézélien et les acquéreurs.

**Bail de la maison de santé à VÉZELAY avec la « Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) »** : Madame Noëlle RAUSCENT, Vice-présidente en charge de ce dossier, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter les termes d'un contrat de bail à usage professionnel et, le cas échéant, pour autoriser le Président à signer ledit bail avec la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) selon les modalités précisées en cours de séance à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE les termes d'un contrat de bail à usage professionnel de la maison de santé et AUTORISE le Président à signer ledit bail avec la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.**

### 3°) **Sport** :

- **Règlements d'utilisation 2014 des gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter les règlements d'utilisation 2014 des gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES tels qu'ils avaient été validés par les ex-EPCI. Il précise qu'ils seront envoyés aux communes avec le compte-rendu.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les règlements d'utilisation 2014 des gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES tels qu'ils sont présentés.**

- **Tarifs 2014 d'utilisation des gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES** : dans la continuité des tarifs fixés par les ex-EPCI et suite aux modifications apportées lors de la réunion des Vice-présidents, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter les tarifs 2014 d'utilisation des gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES tels qu'ils sont exposés en cours de séance.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les tarifs 2014 d'utilisation des gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES tels qu'ils sont présentés ci-dessous :**

- **Gymnase de MONTILLOT** :

Tarifs par élève ou adhérent :

Association, club, de la CCAVM	Gratuit
Association, club, hors CCAVM	10 euros
Ecole de la CCAVM, Centre de loisirs	Gratuit
Ecole hors CCAVM (sauf école en RPI, regroupement avec une commune de la CCAVM : gratuit)	10 euros
Badge d'accès membre de la CCAVM	Inscription : gratuit
	Perte du badge : 30 euros
Badge d'accès membre hors CCAVM	Inscription : gratuit
	Perte du badge : 30 euros

- **Gymnase de QUARRE LES TOMBES :**

Tarifs horaires :

Association, club, centre de loisirs de la CCAVM	Gratuit
Association, club, centre de loisirs hors CCAVM	10 euros
Ecole de la CCAVM	Gratuit
Ecole hors CCAVM (sauf école en RPI, regroupement avec une commune de la CCAVM : gratuit)	10 euros
Autres utilisateurs (comité d'entreprise, syndicat, événementiel...)	200 euros par ½ journées forfait week-end : 700 euros
Caution par clé	27 euros / clé / pers

Pour information, le Président explique que le planning d'utilisation 2014 des gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES a été établi dans la continuité de ce qui avait été prévu par les ex-EPCI tout en prenant en compte les nouvelles demandes.

#### AIRE D'ACCUEIL DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

**Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage - Tarification** : Monsieur Joël TISSIER, Vice-président en charge de ce dossier, rappelle qu'une régie de recettes a été créée, par délibération en date du 8 janvier dernier, pour assurer la gestion de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour établir une redevance journalière et forfaitaire de 4,00 euros par caravane, applicable à tout usager de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (98 voix pour et 1 abstention) ÉTABLIT une redevance journalière et forfaitaire de 4,00 euros par caravane, applicable à tout usager de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage.**

#### AFFAIRES FINANCIERES

**Prise en charge financière des frais de déplacement des agents** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à rembourser les frais de déplacement des agents lors des missions qu'ils effectuent avec leur véhicule personnel.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à rembourser les frais de déplacement que les agents effectuent avec leur véhicule personnel.**

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Président informe le Conseil Communautaire des dates prévisionnelles des prochaines réunions :
  - le mercredi 5 mars à 18 heures 30 à AVALLON avec notamment le débat d'orientation budgétaire,
  - le vendredi 18 avril ou le mardi 22 avril à 18 heures 30 (lieu à définir) avec notamment l'élection de la nouvelle gouvernance,
  - le lundi 28 avril à 18 heures 30 (lieu à définir) avec notamment le vote du budget primitif 2014.
- Le Président explique qu'une consultation d'un marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie vient d'être lancé et qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, que les communes se manifestent avant le 15 mars prochain si elles souhaitent confier leurs travaux à la CCAVM.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.**